

1. TAXE DE JEU

	Finance d'entrée	Abonnement de jeu et cotisation	Tarif
Nouveau membre	350.00	-.—	-.—
Nouveaux membres (couples)	600.00	-.—	-.—
Junior jusqu'à 12 ans*	-.—	60.00	-.—
Junior de 13 à 18 ans*	-.—	120.00	-.—
Apprenti / étudiant de 19 à 25 ans**	-.—	150.00	-.—
Adulte dès 19 ans	-.—	250.00	-.—
Adultes (Couples)	-.—	440.00	-.—
Adulte dès 70 ans	-.—	150.00	-.—
Membre passif - cotisation uniquement	-.—	-.—	20.00
Licence de jeu membre actif (dès le 01.01.2000)	-.—	-.—	70.00
Licence de jeu junior	-.—	-.—	40.00

* JUNIORS : Seuls les juniors qui ne suivent pas les cours sont concernés par la cotisation ci-dessus.

** Selon décision de l'AG les nouveaux membres apprentis et étudiants ne paient aucune finance d'entrée, ils s'acquittent directement de la cotisation et de l'abonnement de jeu comme membres actifs.

2. INVITATION

Invitation pour 1 heure : CHF 10.00.

Seul le membre actif peut en acquérir auprès de notre trésorière Antonella Vivani, Rue du Biais 11, 1957 Ardon, 079.771.68.92, mapvivani@netplus.ch . Il suffit de lui transmettre une adresse e-mails pour que les invitations désirées soient directement créditées à son compte de réservation.

3. LOCATION

Location d'un court pour 1 heure : CHF 20.00.

Montant à s'acquitter avant le jeu auprès d'Antonella Vivani en lui fournissant une adresse e-mails. Ensuite, un numéro de réservation sera attribué pour la location. Une clé temporaire sera délivrée par Paolo Vivani contre le dépôt habituel de CHF 20.00.

4. CLEF

Seul le membre actif peut en acquérir auprès de Paolo Vivani, Rue du Biais 11, 1957 Ardon, 027.306.73.02, mapvivani@netplus.ch contre un dépôt de CHF 20.00.

5. TARIF SPECIAL POUR INTERCLUBS

Abonnement semi-annuel sans finance d'entrée pour jouer de mars à juin et les interclubs CHF 150.00.
Cette offre est valable uniquement pour les membres actifs dans un autre club.

6. TARIF POUR LES NON-MEMBRES

Abonnement annuel sans finance d'entrée CHF 310.00.

N.B. Nous vous remercions de payer votre licence en même temps que votre abonnement de jeu. Si vous désirez la suspendre, merci d'en avvertir Paolo Vivani, chaque année **avant le 20 février**, sans quoi elle vous sera facturée.